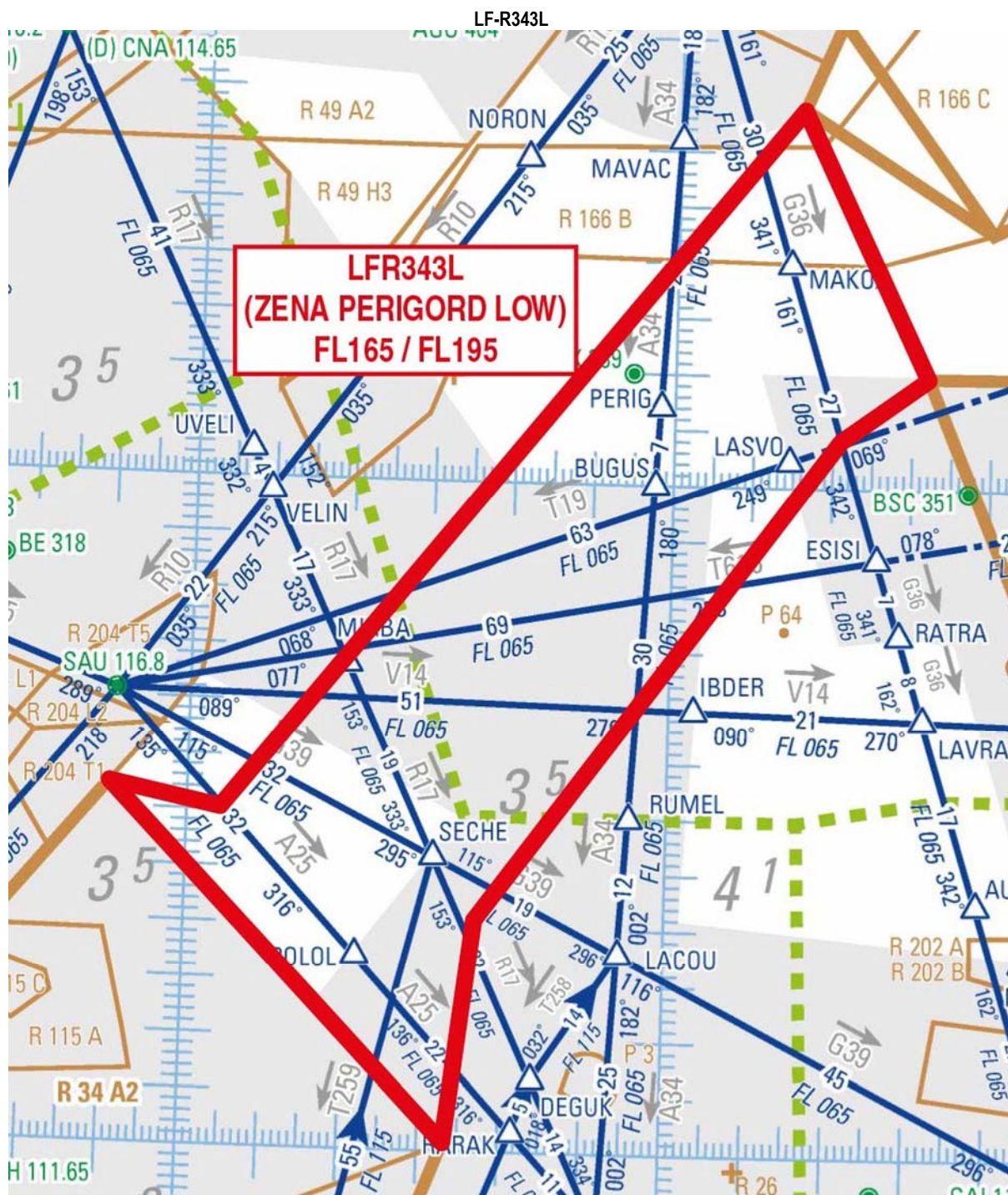


Objet : Création de trois zones réglementées temporaires (ZRT) en moyenne et haute altitude LFR343L (ZENA PERIGORD LOW), LFR343M (ZENA PERIGORD MEDIUM), et LFR343H (ZENA PERIGORD HIGH)

En vigueur : Du 02 novembre 2023 au 27 mars 2025

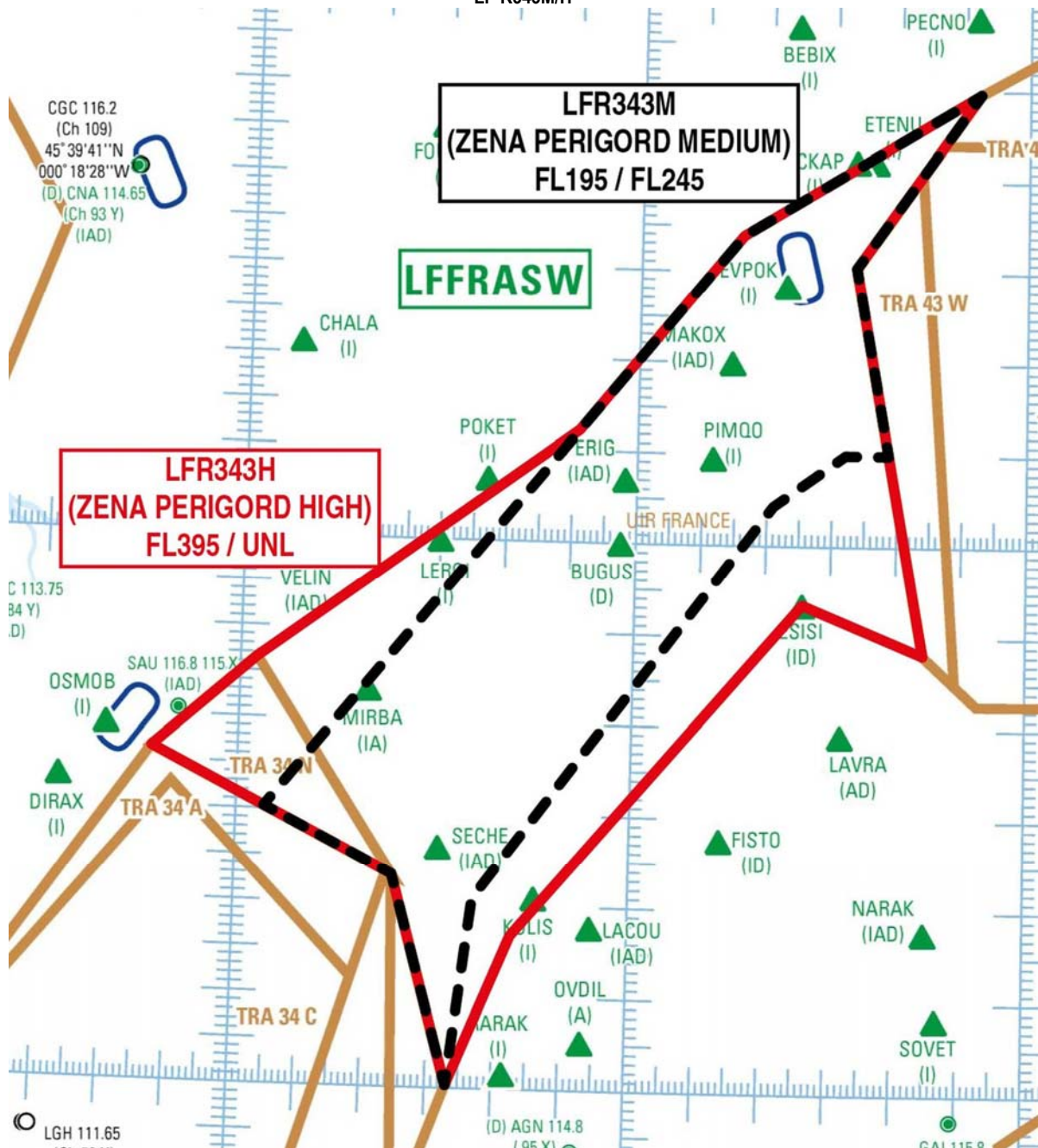
Lieu : UIR France, FIR Bordeaux (LFBB)

Les Zones d'Entraînement pour les Nouveaux Armements (ZENA) sont nécessaires à la Défense afin de réaliser des missions d'entraînement et de qualification en adéquation avec l'évolution de la performance des systèmes d'armes de dernière génération.



Extrait de carte ENR 6.1 au 20/04/2023

LF-R343M/H



Extrait de carte ENR 6.2 au 20/04/2023

ACTIVITÉ

Activité mettant en œuvre des avions de combat de la défense de tous types, évoluant en CAM, en toutes conditions de vol, nécessitant la création de trois zones réglementées temporaires dimensionnées pour permettre l'entraînement aux nouveaux armements.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Zones activables selon modalités définies dans un protocole expérimental spécifique à l'exploitation des ZENA(s) et des espaces associés.

LFR343L/M/H activables (sauf jours fériés, ETE : - 1 H) :

Les mardis : 0830-1000, 1830-2000.

Les mercredis : 0830-1000.

Les jeudis : 0830-1000, 1830-2000.

ORGANISME GESTIONNAIRE

Centre de Détection et de Contrôle de Mont de Marsan ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement.

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent, et se substituent aux portions espaces aériens non contrôlés avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participants à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après coordination avec l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS

CAM : Contrôle, information de vol et alerte ;

CAG : Dans les parties de ZRT qui coexistent avec des espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

LFR343L	LFR343M	LFR343H
<u>Limites latérales</u>	<u>Limites latérales</u>	<u>Limites latérales</u>
45°10'00" N, 001°32'00" E 45°04'21" N, 001°21'00" E 44°20'45" N, 000°36'23" E 44°00'49" N, 000°33'15" E 44°32'15" N, 000°09'46" W 44°30'16" N, 000°04'14" E 45°33'55" N, 001°15'42" E 45°10'00" N, 001°32'00" E	45°49'40" N, 001°52'15" E 45°30'30" N, 001°33'16" E 45°10'00" N, 001°38'39" E 45°10'00" N, 001°32'00" E 45°04'21" N, 001°21'00" E 44°20'45" N, 000°36'23" E 44°00'19" N, 000°33'07" E 44°23'12" N, 000°24'01" E 44°30'16" N, 000°04'14" E 45°33'55" N, 001°15'42" E 45°49'40" N, 001°52'15" E	45°30'30" N, 001°33'16" E 44°48'10" N, 001°44'18" E 44°53'34" N, 001°25'42" E 44°16'44" N, 000°42'17" E 44°00'19" N, 000°33'07" E 44°23'12" N, 000°24'01" E 44°36'25" N, 000°13'11" W 44°46'30" N, 000°02'30" E 45°12'17" N, 000°50'58" E 45°33'55" N, 001°15'42" E 45°49'40" N, 001°52'15" E 45°30'30" N, 001°33'16" E
<u>Limites verticales</u>	<u>Limites verticales</u>	<u>Limites verticales</u>
FL165 / FL195	FL195 / FL245	FL395 / UNL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les zones TRA 34 A, TRA 43 A, LF-R 34 A2 et les LF-R 68 seront activées pendant les mêmes créneaux horaires que les LFR343 L/M/H.
- Les modalités de gestion pré-tactique sont définies dans un protocole expérimental spécifique à l'exploitation des ZENA(s) et des espaces associés.

ORGANISMES A CONTACTER

Hors activation des ZRT :

Questions relatives au SUP AIP :

Centre Défense de Programmation et de Gestion de l'Espace (CDPGE)

Téléphone : 01 81 86 07 82 ou 01 81 86 07 81.

PNIA : 861.428.31.82.

Pendant l'activation des ZRT :

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan
Téléphone : 05 58 06 84 51 ou 05 58 46 17 35.

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont Verdun (CDC de remplacement)
Téléphone : 04 81 18 33 27 ou 04 78 14 65 21.

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq mars La Pile (CDC de remplacement)
Téléphone : 02 47 96 28 63 ou 02 47 96 30 00.